

liards (18,5 milliards pour remplacer les recettes perdues en raison de la suppression de la taxe sur les ventes des fabricants, plus 2,9 milliards pour compenser les effets qui s'ensuivront.)

• (1520)

Crédit de taxe de vente

Pour protéger les Canadiens à faible revenu contre la hausse des prix des produits de consommation, à titre de principale compensation à la mise en application de la TPS, le gouvernement propose de hausser le crédit de taxe de vente remboursable. Ce crédit de taxe amélioré (le crédit pour TPS) sera fixé à 190 \$ par adulte (le crédit de taxe de vente remboursable existant paiera 140 \$ en 1990) et à 100 \$ par enfant (en hausse par rapport à 70 \$ en 1990). Le seuil, c'est-à-dire le niveau de revenu auquel le crédit commencera à diminuer, sera fixé à 24 800 \$ (en hausse par rapport à 18 000 \$ en 1990). Le crédit pour TPS diminuera de cinq cents pour chaque dollar de revenu que le bénéficiaire gagnera au-dessus du seuil de 24 800 \$. Pour les compenser parce qu'ils ont à faire face à un coût de la vie plus élevé que les couples avec le même revenu parce qu'ils doivent entretenir un ménage séparé, les parents uniques et les adultes célibataires pourront demander un crédit additionnel. Ce «supplément de célibataire» sera calculé à raison de 2 p. 100 du revenu net de 6 175 \$, pouvant atteindre un maximum de 100 \$ pour un revenu net de 13 175 \$. D'après le *Document technique sur la taxe sur les produits et services*, cette formule complexe vise à faire en sorte que le supplément de célibataire s'adresse «aux travailleurs célibataires ou aux célibataires à la retraite à faible revenu qui entretiennent leur propre ménage et ne sont pas à la charge de parents ou d'autres soutiens.» Les parents uniques pourront demander le crédit d'adulte pour un de leurs enfants (190 \$ au lieu de 100 \$). Le gouvernement prévoit que l'amélioration du crédit de taxe de vente coûtera 1,2 milliard de dollars.

Ristourne sur le logement

Pour protéger les personnes à revenu moyen faisant l'acquisition d'une maison . . .

Avant de continuer, je recommande fortement à mes collègues des deux côtés de se procurer ce document et de le lire attentivement. Je m'en rends compte, il est difficile de s'y retrouver dans tous ces chiffres à moins de prendre un papier et un crayon et de faire les additions. J'ai fait les calculs. M. Brooks est très bon. Je sais qu'après avoir entendu toute une énumération de chiffres, vous en arrivez à ne plus savoir ce que vous avez entendu en dernier et ce que vous entendrez ensuite.

Une voix: M'en enverriez-vous un double?

Le sénateur Gigantès: Vous voudriez que je vous en envoie un double?

Une voix: Ou dois-je m'en remettre à votre lecture?

Le sénateur Gigantès: Non. Je ne peux pas faire cela parce que certains d'entre vous n'ont pas l'habitude de lire. J'espère que certains mots vous resteront. Pas vous, sénateur Tremblay. Le sénateur Tremblay est un grand lecteur. Il dévore l'écrit. Il a un sens très particulier du mot. Il est impressionnant à cet égard. Je ne m'inquiète pas du sénateur Tremblay, je sais qu'il lira le document. S'il y a des erreurs, il les trouvera. Il a une excellente réputation pour cela. Si je croyais en la réincarnation, je dirais qu'il était . . .

Le sénateur Tremblay: On apprend aux petits enfants que ce n'est pas poli de parler en mangeant.

Le sénateur Gigantès: Oh, d'abord, le sénateur Castonguay s'est plaint parce que je mangeais un quartier de mandarine; maintenant, voilà que le sénateur Tremblay se plaint parce que j'ai croqué un centimètre carré de biscuit.

Le sénateur Fairbairn: Bon sang!

Le sénateur Perrault: Absurde.

Le sénateur Gigantès: Frappez-moi. Mes manières sont déplorables. Je promets de me corriger. Je vais faire pénitence. J'irai à la messe, le jour de Noël, même s'il risque de faire 40 sous zéro à Québec. Mes proches, qui sont séparatistes, vont m'y traîner et je demanderai pardon et j'irai à confesse. Je dirai: «J'ai mangé un petit quartier de mandarine en présence de «monseigneur» Castonguay et un centimètre carré de biscuit petit beurre en présence de «monseigneur» Arthur Tremblay.» J'aurai ma pénitence et je ferai mes prières.

[Français]

Le sénateur David: Alors, vous excommunier!

Le sénateur Gigantès: Est-ce que vous intervenez, vous aussi sénateur David? Vous aviez quelque chose à dire à mes manières? Non, ah que c'est gentil! Que c'est gentil! Vraiment, vous êtes un parfait gentilhomme. Je vous confierais mon cœur n'importe quand. Merci.

[Traduction]

J'en étais à la ristourne à l'habitation. Il dit:

Pour protéger les contribuables à revenu moyen qui veulent acheter une maison, le gouvernement propose de leur verser une ristourne à l'habitation, ce qui lui coûtera 0,2 milliard de dollars. La ristourne sera fixée à 2,5 points de taxe sur les nouvelles maisons allant jusqu'à 350 000 \$. La ristourne disparaîtra graduellement pour les maisons valant plus de 350 000 \$ et sera complètement éliminée pour les maisons valant 450 000 \$ et plus.

Cette mesure doit semer la terreur chez certains conservateurs et libéraux qui sont propriétaires de maisons valant plus de 450 000 \$. Il ajoute:

En évaluant le coût des changements et leurs effets sur diverses familles, on doit tenir compte des répercussions de la hausse de prix sur les paiements de transfert. Certains paiements de transfert fédéraux sont indexés sur l'augmentation des prix. Les paiements de la sécurité de la vieillesse sont pleinement indexés sur l'inflation . . .

C'est grâce à la vieille dame qui a apostrophé M. Mulroney sur les marches du Parlement et lui a dit ce qu'elle pensait de lui. Je continue la citation:

. . . alors que les autres paiements de transfert, comme les allocations familiales et les crédits alloués par le régime fiscal, sont indexés quand le taux d'inflation est supérieur à 3 p. 100.

Autrement dit, ils perdent un certain pourcentage de leur valeur chaque année. Après tout, ce sont des pauvres qui ne méritent rien. Pourquoi les aider? La Providence ne les a pas choisis. Que le gouvernement n'en tienne pas compte.

D'après lui, le taux d'inflation sera probablement supérieur à 3 p. 100 l'année où les réformes de la TPS vont entrer en vigueur. Donc, dans la mesure où ces réformes se répercutent sur les prix, tous les particuliers qui reçoivent des paiements de transfert vont avoir des paiements plus élevés. En plus d'impo-